



Cahier des charges

1. Création / actualisation

Etabli le 19.04.2021

Par ⁱ Directrice générale

Remplace la version du 10.02.2014

2. Identification du poste

Département	Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)		
Service	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse	Nº service ⁱ	018
Entité structurelle ⁱ	UEMS	Nº de poste	AUX
Libellé emploi-type	Responsable de mandats d'évaluation	Nº emploi-type ⁱ	140
Intitulé libre du poste	Responsable de mandats d'évaluation	Chaîne 202	Niveau 10

3. Missions générales du poste

- Sur mandat des Justices de paix, des Tribunaux d'arrondissement et du Tribunal cantonal, conduire des évaluations dans le contexte de procédures de divorce, de révisions de jugement de divorce et/ou de séparation. Soumettre des propositions quant à l'attribution de l'autorité parentale, de la garde et de la fixation des modalités du droit de visite.
- Exécuter les mesures civiles ordonnées par le Tribunal cantonal en cas d'enlèvement international (CLaH 80). Analyser les demandes présentées, procéder aux évaluations et auditions nécessaires et appliquer les décisions en cas de mesures civiles internationales, selon la CLaH 96 et éventuellement la CLaH 61. Conduire des évaluations dans le cadre des demandes judiciaires d'entraides intercantonales.
- Comparaître aux audiences, défendre et étayer les propositions du rapport d'évaluation.
- Effectuer des enquêtes en changement de nom pour l'Etat civil cantonal. Solliciter les professionnels du réseau.
- Participer au développement opérationnel et réflexif de l'Unité.

4. Catégorie de cadre et conduite hiérarchique

Catégorie de cadre ⁱ

Nombre de personnes directement subordonnées ⁱ

5. Suppléance prévue

NON OUI Libellé du/des poste·s Un collègue ASPM pour les dossiers nécessitant une intervention rapide.

6. Missions et activités

- Sur mandat des Justices de paix, des Tribunaux d'arrondissement et du Tribunal cantonal, conduire des évaluations dans le contexte de procédures de divorce, de révisions de jugement de divorce et/ou de séparation. Soumettre des propositions quant à l'attribution de l'autorité parentale, de la garde et de la fixation des modalités du droit de visite. 40 %

Analyser et évaluer les dangers encourus par l'enfant dans son développement afin de vérifier s'il y a lieu de requérir des mesures de protection d'urgence. Exercer la mesure de surveillance à la forme de l'art. 307 CCS, sur décision des tribunaux civils pendant la durée de l'évaluation.

Apprécier les signalements, assurer une permanence et une intervention en urgence si nécessaire, selon les mesures superprovisionnelles.

Prendre connaissance et analyser le dossier civil et le dossier pénal le cas échéant.

Conduire des entretiens d'anamnèse avec chacun des parents (au bureau et/ou à domicile) pris dans un conflit majeur qui n'a pas pu aboutir devant l'Autorité.

Collaborer en binôme dans les situations dites cas limites.

Observer les mineurs auprès de chacun des parents afin d'évaluer les compétences parentales, notamment au-travers du lien parent-enfant. Ecouter et recevoir les propos de l'enfant, en tenant compte de son âge, en présence ou hors présence parentale.

Evaluer les conditions d'accueil de chacun des parents.

Recueillir, analyser et synthétiser les informations et les données centrées sur le mineur. Produire un rapport et élaborer des propositions à l'attention de l'Autorité selon les critères d'évaluation et par un travail de pondération, dans une logique de praticien réflexif.

Sensibiliser et proposer la mise à disposition des outils de médiation afin de permettre aux parents en conflits de résoudre des questions éducatives ou organisationnelles.

Se tenir à disposition en cas d'absence des collègues RME en cas d'urgence.

- Exécuter les mesures civiles ordonnées par le Tribunal cantonal en cas d'enlèvement international (CLaH 80). Analyser les demandes présentées, procéder aux évaluations et auditions nécessaires et appliquer les décisions en cas de mesures civiles internationales, selon la CLaH 96 et éventuellement la CLaH 61. Conduire des évaluations dans le cadre des demandes judiciaires d'entraides intercantonales. 40 %

Auditionner les enfants et le parent conformément aux standards dictés par la CLaH80 et la loi sur l'enlèvement international d'enfants.

Produire un rapport et des comptes rendus à l'attention du Tribunal cantonal en collaboration avec la hiérarchie et dans un bref délai.

Evaluer le danger encouru par l'enfant dans son développement, pour vérifier s'il y a lieu de requérir des mesures de protection d'urgence. Le cas échéant, exécuter des mesures urgentes de protection et organiser rapidement des visites parent-enfant.

Mettre en œuvre des éventuelles décisions de retour en Suisse, avec ou sans exécution forcée.

Mener des entretiens avec les parents et contacter d'autres intervenants dans le cadre de procédures internationales.

Elaborer des projets de rapports de situations, à l'attention du SSI ou à des autorités étrangères.

Evaluer le danger encouru par l'enfant dans son développement (mesures de protection d'urgence).

Mener des entretiens avec les parents et contacter d'autres intervenants dans la cadre de la procédure internationale.

Elaborer des projets de rapports de situations, à l'attention du SSI et à des autorités étrangères.

Evaluer le danger encouru par l'enfant dans son développement (mesures de protection d'urgence).

Conduire des évaluations sur mandat des Autorités de protection de l'adulte et de l'enfant d'autres cantons (par commission rogatoire) ou sur demande d'entraide. Produire des rapports et des propositions à l'attention du mandant.

6.3. Comparaître aux audiences, défendre et étayer les propositions du rapport d'évaluation. 10 %

Participer aux audiences permettant à l'Autorité de prendre sa décision concernant l'autorité parentale, la garde et le droit de visite, en répondant aux besoins de développement et de protection des mineurs selon le CCS 306 et suivants.

Contrôle et mise à jour des informations rassemblées préalablement à l'audience. Défendre, argumenter et étayer les propositions en présence des parties en conflit et face à des intérêts opposés, sous la conduite du juge de céans.

Analyser et proposer en cours d'audience des mesures complémentaires ou ajustées sur sollicitation du juge de céans.

Veiller à l'incidence de nos propositions sur les parties, sous réserve de l'intérêt du mineur et soutenir les possibilités de conciliation.

6.4. Effectuer des enquêtes en changement de nom pour l'Etat civil cantonal. Solliciter les professionnels du réseau. 5 %

Coordonner les entretiens avec les parents et les enfants, cas échéant avec les intervenants professionnels dans le cadre de procédures conflictuelles en changement de nom, à la requête de l'Etat Civil cantonal.

Produire des rapports coécrits et formuler des propositions à l'attention du mandant.

Piloter et coordonner l'accompagnement des partenaires du réseau. Conduire les séances interdisciplinaires (réseaux, colloques, groupes de travail, etc.).

Participer à l'échange des informations et à la réflexion en collaboration avec les intervenants impliqués dans la prise en charge des enfants (contacts téléphoniques, groupes de réflexion, interventions, supervisions).

Conseiller, orienter et soutenir certains partenaires ou bénéficiaires. Mener des entretiens avec les professionnels concernés par chacun des enfants (assistants sociaux, enseignants, pédiatres, psychologues, psychiatres, logopédistes, curateurs, etc.)

Recueillir, analyser et approuver les éléments apportés par les partenaires du réseau, au regard du secret de fonction et de la procédure en cours.

Collaborer avec l'Unité d'appui juridique de la DGEJ pour les signalements, les dénonciations, les recours, les appréciations pénales, etc.

Assurer la communication avec les autres instances de l'Etat (police, procureur) en cas de situations pénales.

6.5. Participer au développement opérationnel et réflexif de l'Unité. 5 %

Mener des réflexions quant aux pratiques d'évaluation, via des supervisions régulières, des interventions de groupe et des rencontres inter-professionnelles, la participation à des groupes de travail et à des colloques.

Participer au développement de nouveaux outils d'évaluation et de médiation. Identifier les besoins et collaborer à l'amélioration des outils en place.

Participer à la mise en place et au pilotage des processus de travail de l'Unité d'évaluation et missions spécifiques.

Ajuster les connaissances dans le domaine de l'évaluation dans le conflit familial via la littérature (veille scientifique: social, santé et protection de l'enfant) et faire les lien avec le métier de RME pour proposer des améliorations des processus de travail.

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées à la / au titulaire

8. Profil attendu

8.1. Formation de base / Titre

Bachelor d'une école sociale reconnue de type HES (filière travail social) ou titre universitaire (bachelor ou master), jugé utile à l'exercice de l'emploi.

Exigé Souhaité

Exigé Souhaité

8.2. Formation complémentaire / Titre

Exigé Souhaité

Exigé Souhaité

8.3. Expérience professionnelle / Domaine ou activités

Expérience dans le domaine social

3 ans

ans

8.4. Connaissances et capacités particulières / Domaine ou activités

Bonnes connaissances dans le domaine du développement de l'enfant et des problématiques familiales. Connaissances juridiques dans le domaine du droit de la famille. Connaissances des CLaH 80, 96 et 61 et de la LF-EEA. Aptitude à conduire des entretiens difficiles, excellentes capacités d'observation. Connaissances du réseau.

Exigé Souhaité

Capacité de synthèse et de rédaction (rapports à des autorités judiciaires).

Exigé Souhaité

Connaissances informatiques de base. Permis de conduire.

9. Compétences

Compétences socles ACV (prédéterminées)

01. Sens des responsabilités et éthique du service public

02. Capacité d'adaptation et flexibilité

06. Ecoute et communication

Compétences transversales spécifiques au poste (à sélectionner, issues du modèle de compétences ACV)

13. Capacités rédactionnelles

16. Capacité d'analyse et de synthèse [M]

15. Vision globale et sens de la perspective

07. Expression orale

Compétences métier (rédaction libre, selon le référentiel en vigueur dans le service)

--

Compétences managériales (cocher la case si conduite) [i](#)



10. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

Permis de conduire et mise à disposition de son véhicule privé pour la mission du service.
Travail en soirée et le week-end si la situation l'exige.

11. Signatures

L'autorité d'engagement

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Manon Schick

Le 12 septembre 2022

Le

Signature

Signature